



Séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, le mardi 16 septembre 2008 à 16 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, mesdames les conseillères Denise Laferrière et Jocelyne Houle formant quorum du comité.

Sont également présents, monsieur Robert F. Weemeas, directeur général, M^e Suzanne Ouellet, greffier et M^e Richard D'Auray, greffier-adjoint.

Sont absents, messieurs les conseillers Richard Côté et Joseph De Sylva, vice-président.

CE-2008-1425*

ADOPTION - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE - OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation de Gatineau adoptait une demande de budget supplémentaire de 500 000 \$ pour terminer l'année financière 2008, par sa résolution numéro CA-2008-58 en date du 4 juillet 2008;

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec a accepté de financer sa portion de cette demande de budget supplémentaire;

CONSIDÉRANT QUE la part de la Ville de Gatineau, dans ce budget supplémentaire, représente une dépense additionnelle de 50 000 \$ qui est non prévue au budget;

CONSIDÉRANT QUE ce budget supplémentaire permettra, entre autres, de préserver les actifs de l'Office municipal d'habitation de Gatineau et de maintenir la sécurité du parc de logement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'approuver le budget supplémentaire au montant de 500 000 \$ de l'Office municipal d'habitation de Gatineau, tel que formulé par sa résolution numéro CA-2008-58.

Le trésorier est autorisé à verser à l'Office municipal d'habitation de Gatineau, 227, chemin de la Savane, Gatineau, Québec, J8T 1R5, la somme de 50 000 \$ en un seul versement. De plus, le trésorier est autorisé à puiser à même les imprévus, la somme de 50 000 \$ et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
52100-962	50 000 \$	Office municipal d'habitation de Gatineau - Office municipal d'habitation de Gatineau

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
99900-999	50 000 \$		Imprévus - Autres
52100-962		50 000 \$	Office municipal d'habitation de Gatineau - Office municipal d'habitation de Gatineau

Un certificat du trésorier a été émis le 15 septembre 2008.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2008-1426*

LOCATION URGENTE ET TEMPORAIRE DE L'ÉCOLE SAINT-ANTOINE

CONSIDÉRANT la fermeture imprévue du centre communautaire Saint-Jean-de-Brébeuf;

CONSIDÉRANT QU'il est impératif de relocaliser, de façon urgente, certains des utilisateurs de ce centre dans le même secteur de la ville;

CONSIDÉRANT QUE l'école Saint-Antoine située au 55, rue Marengère est disponible et répond aux besoins des utilisateurs déplacés :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter, devant l'urgence et l'imprévisibilité du besoin, de relocaliser certains utilisateurs du centre communautaire Saint-Jean-de-Brébeuf dans d'autres locaux.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le contrat de location intervenu entre la Ville de Gatineau et la Commission scolaire des Draveurs pour la période du 1^{er} juin au 31 août 2008 pour un coût total de 9 000 \$, plus les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71040-511	9 708,75 \$	Gestion des protocoles et utilisation des plateaux - Location d'espaces
04-13493	450,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 15 septembre 2008.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2008-1427*

APPUI ET CONTRIBUTION À LA RELANCE DU TRAIN TOURISTIQUE À VAPEUR SUR LE CORRIDOR FERROVIAIRE GATINEAU-CHELSEA-LA PÊCHE

CONSIDÉRANT QUE suite au glissement de terrain survenu en bordure de la voie ferrée au printemps 2008, près du chemin Loretta, le train touristique à vapeur a dû suspendre ses opérations;

CONSIDÉRANT QUE les études techniques commandées par la Compagnie de chemin de fer de l'Outaouais démontrent qu'en plus de la réhabilitation du site, des travaux de réfection des infrastructures du corridor ferroviaire sont nécessaires avant la reprise des opérations;

CONSIDÉRANT QUE la Compagnie de chemin de fer de l'Outaouais a soumis un plan de relance consistant à la réhabilitation du corridor ferroviaire Gatineau-Chelsea-La Pêche au coût de 9 M\$;

CONSIDÉRANT QUE les gouvernements fédéral et provincial ont fait connaître leur volonté de contribuer chacun pour un tiers des dépenses;

CONSIDÉRANT QUE le train touristique à vapeur s'est positionné régionalement sur le plan économique et touristique en ce qu'il :

- est identifié comme l'un des 3 icônes touristiques de la région de l'Outaouais;
- génère des retombées économiques de 8 M\$ annuellement;
- a transporté 56 000 passagers pour la saison estivale 2007;
- est un ambassadeur de premier plan pour la région de l'Outaouais par ses publicités distribuées en Amérique du Nord, Asie, Angleterre, France et Japon;
- engage 8 employés permanents et 80 en saison;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil considère urgent de relancer les opérations du train touristique à vapeur dans les meilleurs délais et accepte à cet effet de participer financièrement à la réhabilitation du corridor ferroviaire :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'appuyer la Compagnie de chemin de fer de l'Outaouais dans ses démarches pour obtenir l'aide financière requise à la réalisation des travaux et la relance des opérations du train touristique à vapeur;
- de confirmer aux partenaires du projet de la relance, l'engagement de la Ville de Gatineau de contribuer un montant maximal de 1 700 000 \$ pour la réalisation des travaux de réfection des infrastructures du corridor ferroviaire Gatineau-Chelsea-La Pêche, conditionnellement à l'octroi d'une aide financière des gouvernements fédéral et provincial;
- d'autoriser le trésorier à prévoir les fonds, une fois que les modalités administratives et financières seront établies ultérieurement et conjointement avec les gouvernements fédéral et provincial.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 septembre 2008 sujet à la réalisation des travaux de réfection mentionnés précédemment et à l'établissement de modalités administratives et financières avec les gouvernements fédéral et provincial.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2008-1428*

PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME MARIE-CLAUDE MARTEL À TITRE DE DIRECTRICE - MODULE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif a accepté la démission de madame Catherine Marchand au poste de directrice du Module de l'urbanisme et du développement durable (poste numéro UDD-CAD-001 au plan d'effectifs des cadres) et que le poste est devenu vacant :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter la promotion à l'essai et la permanence de madame Marie-Claude Martel à titre de directrice du Module de l'urbanisme et du développement durable.

Le titre du poste de directrice du Module de l'urbanisme et du développement durable pourrait changer suite à une modification de la structure organisationnelle municipale.

Madame Marie-Claude Martel sera assujettie à une période d'essai de 12 mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Madame Marie-Claude Martel est assujettie à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Le salaire de madame Marie-Claude Martel est établi à la classe DM1, échelon 5 de la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau. Madame Marie-Claude Martel bénéficiera d'une allocation automobile tel que stipulé au recueil des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit, conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du Module de l'urbanisme et du développement durable en conséquence.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 13150-115 – Module de l'urbanisme et du développement durable – Réguliers – Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 septembre 2008.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2008-1429*

PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR DANIEL G. DOMPIERRE AU POSTE DE DIRECTEUR - CENTRE DE SERVICES DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif acceptait la promotion à l'essai et la permanence de madame Marie-Claude Martel à titre de directrice du Module de l'urbanisme et du développement durable (poste numéro UDD-CAD-001 au plan d'effectifs des cadres) et que le poste de directeur du centre de services de Gatineau (poste numéro CSG-CAD-001 au plan d'effectifs des cadres) est devenu vacant :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter la promotion à l'essai et la permanence de monsieur Daniel G. Dompierre au poste de directeur du centre de services de Gatineau.

Monsieur Daniel G. Dompierre sera assujetti à une période d'essai de 12 mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Daniel G. Dompierre est assujetti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Le salaire de monsieur Daniel G. Dompierre est établi à la classe 8, 4^e échelon de la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit, conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du centre de services de Gatineau en conséquence.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13230-115 – Centre de services de Gatineau – Réguliers – Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 septembre 2008.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2008-1430*

PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR MARC PHANEUF AU POSTE DE DIRECTEUR ADJOINT - CENTRE DE SERVICES DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif acceptait la promotion à l'essai et la permanence de monsieur Daniel G. Dompierre au poste de directeur du centre de services de Gatineau (poste numéro CSG-CAD-001 au plan d'effectifs des cadres) et que le poste de directeur adjoint du centre de services de Gatineau (poste numéro CSG-CAD-002 au plan d'effectifs des cadres) est devenu vacant :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter la promotion à l'essai et la permanence de monsieur Marc Phaneuf au poste de directeur adjoint du centre de services de Gatineau.

Monsieur Marc Phaneuf sera assujéti à une période d'essai de 12 mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Marc Phaneuf est assujéti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Le salaire de monsieur Marc Phaneuf est établi à la classe 5, 7^e échelon de la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit, conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du centre de services de Gatineau en conséquence.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13230-115 – Centre de services de Gatineau – Réguliers – Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 septembre 2008.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2008-1431

PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME MARIE-LINE SIMARD AU POSTE DE CHEF DE SECTION - CENTRE D'APPELS NON URGENTS - DIRECTION GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif, par sa résolution numéro CE-2007-1328 en date du 12 septembre 2007, acceptait la promotion à l'essai et la permanence de monsieur Marc Phaneuf au poste de chef de division - Inspection au Service d'évaluation et des transactions immobilières (poste numéro EVA-CAD-004 au plan d'effectifs des cadres) et que le poste de chef de section - CANU (poste numéro 311-CAD-001 au plan d'effectifs des cadres) du Centre d'appels nonurgents de la Direction générale est devenu vacant :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de madame Marie-Line Simard au poste de chef de section – CANU du Centre d'appels non urgents de la Direction générale.

Madame Marie-Line Simard sera assujéti à une période d'essai de 12 mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Madame Marie-Line Simard est assujettie à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Le salaire de madame Marie-Line Simard est établi à la classe 4, 6^e échelon de la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit, conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du Centre d'appels non-urgents en conséquence.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13810-115 – Centre d'appels non-urgents – Réguliers – Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 septembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1432*

CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE GATINEAU POUR LA RÉALISATION DU PROJET D'ÉTUDE DE FAISABILITÉ ET DE MARCHÉ ET POUR L'ÉLABORATION D'UNE STRATÉGIE DE GESTION DES DÉPLACEMENTS POUR GATINEAU ET SA RÉGION

CONSIDÉRANT QUE Transports Canada a accordé à l'organisme Vivre en Ville, une aide financière de 85 000 \$ pour la réalisation d'une étude de faisabilité et de marché et pour l'élaboration d'une stratégie de gestion des déplacements pour Gatineau et sa région;

CONSIDÉRANT QUE l'obtention de l'aide financière de Transports Canada était conditionnelle à la participation financière des principaux partenaires locaux de Vivre en Ville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est un des principaux partenaires de Vivre en Ville pour la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE le Module de l'urbanisme et du développement durable dispose des ressources financières permettant la contribution d'un montant de 15 000 \$ sous forme de subvention à l'organisme Vivre en Ville;

CONSIDÉRANT QUE ce projet fait l'objet d'un protocole d'entente entre Vivre en Ville et la Ville de Gatineau;

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de verser une subvention au montant de 15 000 \$ à l'organisme Vivre en Ville pour la réalisation d'une étude de faisabilité et de marché et pour l'élaboration d'une stratégie de gestion des déplacements pour Gatineau et sa région.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le protocole d'entente.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque 15 000 \$ à l'ordre de l'organisme Vivre en Ville, à l'attention de monsieur Pascal Laliberté, gestionnaire de projets, 870, avenue de Salaberry, bureau 311, Québec, Québec, G1R 2T9 pour donner suite à la présente, et ce, sur présentation d'une pièce de comptes à payer préparée par le Module de l'urbanisme et du développement durable.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
13150-971	15 000 \$	Module de l'urbanisme et du développement durable - Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 17 septembre 2008.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif